



Rapport de projet pour une ESPC*

Catégorie: 3. Programmes

Numéro de la politique: 3.1.2.4

Section de la politique: Participation à une ESPC

Approuvée par: Directeur général ou directrice générale, Comité national sur le jugement (CNJ)

Date d'approbation: Sam, 2003-12-13

Date d'entrée en vigueur: Immédiatement

Date de modification la plus récente: 2011-11-17

Date de la prochaine révision: Lun, 2014-09-01

Personne-ressource: Juge en chef national ou juge en chef nationale

1 Introduction

1.1 Le, la ou les finalistes rédigeront un rapport de projet d'un maximum de cinq pages, plus des annexes d'un maximum de deux pages pour leurs références et leur bibliographie. Ce rapport est un résumé concis du projet rédigé en adoptant le style d'usage courant dans les milieux scientifiques, et en s'en tenant seulement aux éléments importants. Le rapport peut comprendre des graphiques, des diagrammes et des tableaux, mais aucune donnée ou observation brute. Il sera transmis en ligne lors de l'inscription.

2 Contenu

2.1 Un rapport de projet complet doit comprendre les sections et les sous-titres suivants :

1. Information générale : La genèse du projet.
2. But : Pourquoi ce projet a été mené et ce que le projet compte accomplir.
3. Hypothèse : Les propositions à tester, s'il y a lieu.
4. Procédure : Un bref aperçu des matériaux et méthodes utilisés.
5. Résultats ou observations : Un sommaire des résultats de l'expérience, de l'innovation ou de l'étude.
6. Conclusions : Ce qui peut être conclu à partir des résultats et pourquoi cela est important.
7. Travaux précédents : Si une version antérieure du projet a été soumise lors d'une année précédente, le ou la finaliste doit mettre en valeur les changements apportés et le travail supplémentaire qui a été réalisé.
8. Remerciements : Une mention particulière des personnes, institutions et entreprises qui ont fourni une aide importante sous la forme de conseils, de matériaux, d'appui financier ou d'installations et équipements pour ce projet.
9. Références : Il est obligatoire de fournir les références, c'est-à-dire les documents qui sont cités dans le texte du rapport. Les références clés utilisées lors de l'élaboration du projet doivent être indiquées dans le texte et être listées dans une annexe à l'aide d'un format de présentation d'usage courant dans les publications scientifiques revues par les pairs. L'auteur, le titre, la publication d'origine, le volume, la date et les numéros de page doivent être indiqués. Toute citation tirée d'une référence doit être clairement indiquée comme telle.
10. Bibliographie : Il est obligatoire de fournir une bibliographie, c'est-à-dire les autres sources d'information qui ont été consultées, mais qui ne font pas l'objet d'une référence spécifique dans le rapport. La bibliographie doit être incluse dans les annexes. Les sources importantes consultées doivent être mentionnées (p. ex., volumes, articles, matériel audiovisuel, documents, sites Web avec les dates de consultation, entrevues).

3 Format

3.1 Le rapport de projet doit compter au plus cinq pages de dimensions lettre (21,3 cm x 27,5 cm). Une annexe d'un maximum de deux pages, contenant les références et la bibliographie, est permise en supplément. Le rapport doit être téléchargé sur le site web d'inscription dans un format PDF. Il n'est pas exigé d'avoir une page de titre. Les rapports de plus de sept pages au total seront rejetés. Les caractères d'imprimerie doivent être Times, Arial ou un type équivalent, et leur taille doit être de 12 points. La mise en page doit être à double interligne avec des marges de 2,5 cm (1 pouce) sur les quatre côtés. La première page doit indiquer le titre

du projet et le nom du, de la ou des finalistes en haut de la page. Il est obligatoire de fournir des notes au bas de chaque page, de 8 points de caractères, qui donnent la date, le nom du, de la ou des finalistes et le titre du projet, ainsi que le numéro de page. En voici un exemple :

Le 15 avril 2011

Jeanne Quelconque : Projet générique

Page 1 de 5.

4 Composition

4.1 Comme pour les manuscrits soumis pour publication dans le domaine de la littérature scientifique, les rapports de projet doivent être bien rédigés et sans fautes d'orthographe et de grammaire. Le style de rédaction, le vocabulaire retenu, le temps et la concordance des verbes ainsi que la ponctuation jouent tous un rôle dans la qualité et le caractère acceptable du rapport. Le manque d'attention aux règles relevant du domaine linguistique peut se traduire par une moins bonne note pour le projet.

5 Unités

5.1 Les travaux scientifiques de qualité destinés à être publiés sur la scène internationale ont recours aux unités du Système international d'unités (SI), qui doivent être utilisées dans tout ce qui est fait. Il faut correctement abrégé les unités.

6 Mesures et degré d'incertitude

6.1 La plupart des mesures physiques sont incertaines. Les élèves devront être familiarisés avec les concepts de l'exactitude, de la précision et de l'incertitude relativement aux mesures, ainsi qu'avec les méthodes utilisées par les scientifiques pour les représenter. Les données devraient être présentées à l'aide du nombre approprié de chiffres significatifs, et les graphiques et tableaux devraient afficher les barres d'erreur appropriées.

7 Graphiques, tableaux et cartes

7.1 Les bas de vignette, les légendes et les noms des axes doivent être exacts et lisibles.

8 Ressources documentaires

Le Comité national de jugement devra maintenir à jour un site Web renfermant des ressources éducatives qui permettent de clarifier les concepts mentionnés dans le cadre de cette politique.

* Remarque : Ce format de rapport est aussi à utiliser lors du processus d'application pour l'Équipe Canada-ISEF.

URL source: <http://youthscience.ca/fr/rapport-de-projet-pour-une-espce>